

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché à Procédure Adaptée (MAPA) — Article L. 2123-1 du Code de la commande publique

TRAVAUX DE REPRISE DES MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SUR LE SITE DU SIEGE SOCIAL DE LA CSSM

LOT N°1 REPRISE DES MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Article 1 — Identification du pouvoir adjudicateur

Dénomination	CSSM
Adresse	1 ROUTE NATIONAL KAWENI
Code postal / Ville	97600
Représenté par	Mme HARLEY Myriam
SIRET	47928171900035
Téléphone	0269609060
Courriel	achatsmarches@css-mayotte.fr
Personne responsable du marché	M. HAMIDOU Mohamadi

Article 2 — Objet du marché

Le siège de la CSSM au centre KINGA souffre depuis sa livraison de problèmes d'infiltrations au niveau des menuiseries extérieures. Ces désordres ont fait l'objet d'investigations et d'un rapport de synthèse (le 3ème) de l'expertise judiciaire.

Un constat d'huissier en date du 28/11/2023 fait état d'un comptage de 124 pièces de menuiseries concernées par des infiltrations d'eau de pluie.

Afin de remédier à ces infiltrations d'eau et à leurs conséquences, un prototype témoin a été réalisé pour valider le protocole de réparation :

- Dépose des doublages plâtre en périphérie
- Démontage des dormant et ouvrants
- Traitement des angles avec du mastic polyuréthane
- Montage dormant et ouvrants + vitrage
- Fourniture + pose des busettes
- Obturation des trous inutiles (évacuation d'eau)
- Repose doublage plâtre, enduit et ponçage, avec mise en place de renforts de cloison
- Remise en peinture



Article 3 — Identification du titulaire

3.1 — Candidature individuelle

Raison sociale / Dénomination	
Forme juridique	
Adresse du siège social	
Code postal / Ville	
N° SIRET	
N° TVA intracommunautaire	
Téléphone	
Courriel	
Représenté par	
Qualité du signataire	

3.2 — Groupement momentané d'entreprises (si applicable)

En cas de groupement, compléter pour chaque co-traitant et désigner le mandataire :

Mandataire	Co-traitant(s)
Raison sociale : _____	Raison sociale : _____
SIRET : _____	SIRET : _____
Part des travaux : _____ %	Part des travaux : _____ %

Article 4 — Prix du marché

Pour ce faire, il convient de renseigner le DPGF (Annexe à l'acte d'engagement) et les coûts journaliers.

Les prix sont réputés comprendre toutes les prestations exigées par le C.C.T.P.
Aucun supplément ne sera admis au titre du présent marché.

Tous les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation, des frais de déplacement, du coût des produits et de matériels nécessaires à l'exécution de celle-ci, de sorte qu'aucune plus-value ne puisse s'y ajouter.

Article 5 — Délais et conditions d'exécution

Date prévisionnelle de démarrage	01/10/2026
Délai d'études	
Délai de commande / fabrication	
Délai de pose	
Pénalités de retard	1/1 000 du montant du marché TTC par jour calendaire de retard constaté
Délai de garantie de parfait achèvement	1 an à compter de la date de réception des travaux
Réception des travaux	Prononcée contradictoirement par le représentant du pouvoir adjudicateur après vérification des prestations

Article 6 — Garanties

Garantie de parfait achèvement	1 an à compter de la réception — couvre tous les désordres signalés par le maître d'ouvrage (art. 1792-6 du Code civil)
Garantie biennale de bon fonctionnement	2 ans à compter de la réception — couvre les éléments d'équipement dissociables
Garantie décennale	10 ans à compter de la réception — couvre les dommages compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination (art. 1792 et 1792-2 du Code civil)
Attestation d'assurance décennale	À fournir obligatoirement avant tout début d'exécution — valide pour la durée du chantier

Article 7 — Signatures

Fait à _____, le _____

LE TITULAIRE

(Nom, qualité, signature et cachet)

LE POUVOIR ADJUDICATEUR

HARLEY Myriam
Directrice Générale

NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché a été notifié au titulaire le : _____

Signature du pouvoir adjudicateur : _____